

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.M.L.H.  
DU 16 DECEMBRE 2019**

Le conseil d'administration de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) s'est tenu le lundi 16 décembre 2019 à 14 heures, à la SMLH (Salle de réunion) - Hôtel national des Invalides, 75007 Paris, en présence du directeur de cabinet du grand chancelier de la Légion d'honneur et du délégué général de la SMLH.

**Etaient présents :**

- Amiral (2s) COLDEFY
- M. MARTIN
- Mme PEIRS
- M. le Contrôleur Général des Armées (2s) PIOTRE
- M. JULIEN-LAFERRIERE
- M. AUDURIER
- Mme CARRIOT
- M. GODEC
- M. le Préfet (h) MAURICE
- M. Gilles PERNET
- Mme l'ambassadeur Cécile POZZO DI BORGIO
- Mme le Docteur RENSON
- M. WATIEZ

Président  
Vice-président  
Vice-présidente  
Secrétaire général  
Trésorier général

Membres

**Absents excusés :**

- Mme le Docteur HORTALA, pouvoir au secrétaire général
- Mme ABEN, pouvoir au trésorier général
- M. DABADIE, pouvoir au président
- M. le colonel GRANGE, pouvoir à Jean MARTIN
- M. le Vice-Amiral (2s) JOUOT, pouvoir à Huguette PEIRS
- M. le Professeur MAUS
- M. le Lieutenant-colonel (h) ROHAT-PICCELLI
- M. WAHL, pouvoir à l'ambassadeur Cécile POZZO DI BORGIO

## I. INTRODUCTION DU PRESIDENT

L'amiral Alain Coldefy, président, ouvre la séance en remerciant les administrateurs de leur présence. Plusieurs administrateurs n'ont pas pu faire le déplacement jusqu'à Paris en raison des mouvements sociaux dans les transports.

## II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 OCTOBRE 2019

Aucune modification n'ayant été demandée, le procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## III. BUDGET - FINANCES - PATRIMOINE

### *A. Projet de budget de fonctionnement Siège 2020*

Le président donne la parole au trésorier général qui présente au conseil le projet de budget de fonctionnement du siège en 2020, sur la base du document distribué en séance aux administrateurs.

Le trésorier général commente les différents postes (charges et produits) et répond aux questions des administrateurs.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

- 3 048 634 € en charges
- 3 834 209 € en produits

***Soit un résultat de 785 576 €***

Le trésorier général appelle l'attention des administrateurs sur le fait que le siège a mené à bout la phase de rationalisation des dépenses après trois années d'efforts fructueux. Il confirme cependant qu'un déficit structurel de l'ordre de 500 000 à 600 000 € (hors produits exceptionnels du type Legs) s'établit et appelle à des dispositions et mesures destinées à augmenter désormais les ressources (produits).

Il propose quatre pistes :

- ***Développer le mécénat,***
- ***Recruter les légionnaires non adhérents,***
- ***Inciter les sociétaires non à jour à s'acquitter de leur cotisation (près de 15 % en 2019),***
- ***Augmenter le montant de la cotisation.***

Le trésorier général informe les administrateurs de la ***décision rendue le 6 décembre dernier par le tribunal de grande instance de Paris*** (acceptation de la déspecialisation du Legs Costeur).

Le jugement "modifie la charge du legs universel consenti par Mme Viviane Costeur à la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur (...) en ce que les fonds légués pourront servir non plus à la fondation d'une maison de retraite, mais à la ***contribution au financement du maintien à domicile ou au placement en maison de retraite de légionnaires âgés de plus de soixante ans***".

Il rappelle que la plus-value globale dégagée par la vente de la résidence est de 5 560 K€.

Le président propose que la commission entraide-solidarité repense son mode d'intervention à terme afin d'optimiser notre action d'entraide et de solidarité au profit des plus fragiles et démunis.

Le conseil d'administration approuve le projet de budget fonctionnement siège pour 2020.

### **B. Comptes bancaires des sections et comités.**

Le trésorier général fait un point de situation des comptes bancaires ouverts à la BRED par les sections et comités.

A ce jour, près de 464 comptes sont gérés par le siège, pour un coût financier de 66 000 € par an. Afin d'optimiser la dépense de service bancaire, il est demandé aux sections de limiter autant que possible le nombre de comptes bancaires ouverts à la BRED.

Il serait ainsi idéal que les comptes bancaires des comités puissent être fermés à terme.

Le conseil décide de mettre en place un groupe de travail de volontaires chargé de faire des propositions.

### **C. Legs Lapostolle**

Madame Andrée Lapostolle, née le 2 février 1927 à Nogent-sur-Marne (94) et décédée le 14 décembre 2018 à La-Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine) - demeurant de son vivant 115, boulevard de Port Royal à Paris XIII, a institué la SMLH légataire universel avec l'association UNICEF France et l'association PERCE NEIGE à charge de délivrer deux legs particuliers nets de tous frais et droits : « une somme de 200.000 € à Mme Micheline Morel, épouse de M. Yves Le Causter, demeurant à Les coteaux d'Auvers (95430) 12, impasse Armand Guillaumit » - « une somme de 200.000 € à Mme Danièle Morel épouse de Monsieur Hubert Laurent demeurant à St Germain-les-Corbeil (91250) 4, rue de Caracas ».

#### **Actif**

- A la banque dénommée HSBC - Service Succession, 75419 PARIS CEDEX 8 :

- Un compte chèques n° 00681072563 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 89 420,74 €.

- A la banque dénommée BANQUE HOTTINGUER Service Successions, 63 rue de la Victoire 75009 PARIS 9ème arrondissement :

- Un compte titres n° 310631 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 2 544 744,08 €.
- Un compte espèces n° 310631 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 30 439,57 €.
- Un compte PEA n° 31063186001 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 89 666,85 €.
- Un compte espèces PEA n° 31063186001 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 18 808,40 €.
- Un compte titres n° 301938 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 250 416,00 €.
- Un compte espèces n° 31063100002 ayant pour titulaire la défunte et dont le solde créditeur au jour du décès est de 3 687,82 €.

- Les biens immobiliers ci-après désignés :
  - Un terrain nu sis à VILLEBON SUR YVETTES, cadastré section E n°389 pour une contenance de 4ha 98a 62ca. Estimé à la somme de 20 500,00 €.
  - Un terrain nu sis à VILLEBON-SUR-YVETTES, cadastré section E n° 749 pour une contenance de 6ha 06a 25 ca. Estimé à la somme de 25 000,00 €.

**Total actif : 3 072 683,46 €**

**Passif**

Provision sur frais acte de notoriété	300,00 €
Provision sur frais acte d'inventaire	300,00 €
Provision sur frais clôture d'inventaire	300,00 €
Honoraires commissaire-priseur	Mémoire
Provision sur frais attestation de propriété	1.200,00 €
Provision sur frais déclaration de succession	16.600,00 €
Provision sur frais délivrance de legs	3.050,00 €
Legs à titre particulier	200.000,00 €
	200.000,00 €
Droits de succession	
(Legs étant net de frais et droits pour les légataires à titre particulier)	240.000,00 €
Arriérés de loyer	8202,36 €
Facture assurance	564,78 €
Facture maison de retraite	125,25 €

**Total passif : 670.642,39 €**

Soit un **actif net de 2.402.041,10 €** revenant à chacune des trois associations à concurrence d'un/tiers.

**Soit pour la SMLH la somme de 800.680,36 €.**

Le conseil accepte purement et simplement cette libéralité qui sera versée au fonds d'entraide.

Le conseil donne tous pouvoirs au président de la Société des membres de la Légion d'honneur, au secrétaire général, au trésorier général et au délégué général avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de signer tous actes et documents, substituer et faire en général tout ce qui sera utile et nécessaire.

**IV. ORGANISATION - GOUVERNANCE**

**A. Augmentation de la cotisation**

Le secrétaire général revient sur la proposition du trésorier général d'augmenter la cotisation. Le montant de la cotisation n'a pas été réévalué depuis 2015. Selon les dispositions de **l'article 17 des statuts**, le montant de la cotisation est fixé pour l'année suivante par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Une résolution proposant une augmentation du tarif de la cotisation de 30 à 40 € sera donc proposée au vote de la prochaine AG du 9 juin 2020, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## B. Section de la Marne/Association la Rémoise

Le secrétaire général présente aux administrateurs la situation complexe et confuse de l'arrondissement de Reims.

Après échanges et questions des administrateurs, le conseil décide de surseoir à toute décision.

### V. RAYONNEMENT - COMMUNICATION

Jean Charles Watiez, administrateur chargé de mission Rayonnement, fait un point de situation des travaux avec l'agence AllContents chargé de la nouvelle campagne de communication digitale de la SMLH. Il rappelle que cette agence a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres lancé au mois de juillet dernier.

*Une organisation et une méthode de travail mises en place :*

- Recrutement par le siège le 14 octobre de madame Béatrice de Cambolas,
- Mise en place d'un comité de pilotage opérationnel (réunions bimensuelles),
- Mise en place d'un comité éditorial, présidé par le SG, à un rythme trimestriel pour cadrer l'ensemble des activités et outils de communication de la SMLH existants et à venir. *Le comité éditorial du 16 décembre a été repoussé à une date ultérieure (janvier 2020).*

*Travaux et livrables attendus :*

- Finalisation des axes et du plan de communication qui s'appuie sur les trois missions de la SMLH et le projet associatif SMLH 2030 avec la production d'un film constitué de mini séquences s'appuyant de façon incarnée sur ces différents axes.
- Lancement d'un appel à candidatures vers les présidents de section pour trouver des sociétaires volontaires pour figurer dans le film (portrait).
- Travaux sur la refonte du site Internet et production d'un contenu éditorial en ligne sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et twitter.
- Lancement de la campagne sur les réseaux sociaux au mois d'avril concomitant au niveau du site Internet.
- Sélection début janvier 2020 de l'agence événementielle en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la célébration du centenaire de la SMLH.

### VI- COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE (CES)

Le président donne la parole à Gilles Pernet qui, représente la présidente de la commission entraide solidarité, Dominique Hortala, excusée.

#### 11 dossiers traités lors de la CES du 7 octobre 2019 (dont 2 refus)

8 allocations d'entraide	14 300,00 €
1 allocation décès	2 300,00 €

#### Un dossier traité lors de la CES du 7 novembre

1 allocation de solidarité	2 434,00 €
----------------------------	------------

Il fait part au conseil :

- de la visite de la présidente de la CES à la MELH de Saint-Denis au cours de laquelle des propositions ont été faites dans, par exemple, la préparation des voyages d'études, recherche de stages ou la personnalisation du Prix SMLH remis à la distribution des prix de fin d'année,
- ainsi que celle à la Société philanthropique avec laquelle les deux sections du Val-d'Oise de la SMLH ont conclu un partenariat (projet d'extension du partenariat avec l'ensemble de la SMLH).

En ce qui concerne l'hommage qui a été rendu à l'Hôtel national des Invalides aux 13 militaires tués au Mali, Gilles Pernet propose au président, en complément de ce qui a été fait pour apporter aide et soutien aux familles, d'adresser une lettre aux chefs de corps des unités concernées.

#### VI. TOUR DE TABLE

Le général Laporte-Many fait part au conseil de la parution de la nouvelle édition du code de la Légion d'honneur. Un exemplaire du code est offert à l'amiral Coldefy. Il informe le conseil des prochains déplacements du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Clara Carriot informe les administrateurs, que dans le cadre de L'Honneur en action, 15 lauréats ont été retenus et 12 projets ont été labellisés cette année. La remise des prix qui devait avoir lieu le 12 décembre a été reportée au 6 février 2020 (17 heures, Institution nationale des Invalides).

L'ambassadeur Pozzo di Borgo fait un point de situation de l'avancement du projet de centenaire européen organisé à Rome en collaboration avec la section Suisse et qui réunirait toutes les sections européennes.

**Les dates des prochaines réunions du conseil d'administration pour l'année 2020 sont les suivantes : 20 janvier, 23 mars, 27 avril, 29 juin, 19 octobre et 14 décembre.**

#### VII. CHANGEMENTS DANS LES PRESIDENCES – HONORARIAT

Le conseil approuve les changements proposés sur la base du document joint en annexe.

#### VIII. PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 20 janvier 2020 à **14 heures**, à la SMLH (salle de réunion).

Séance levée à 16h45

Le secrétaire général de la SMLH  
Le contrôleur général des Armées  
(2s) Christian Piotre

Le président de la SMLH  
L'Amiral (2s) Alain Coldefy